

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
<p>Nom et Prénom :</p> <p>ou Dénomination (pour les personnes morales) : Maison de retraite publique Bouen Seren</p> <p>Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Ludovic VOILMY</p> <p>Adresse : N° 7 Rue Jean Jaurès</p> <p>Commune : Bargemon</p> <p>Code postal : 83830</p> <p>Nature des activités : Hébergement médicalisé pour personnes âgées</p> <p>Qualification : Etablissement public local social et médico-social</p>

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE <i>Nom scientifique</i> Nom commun	Description (1)
B1 – REPTILES	
<i>Tarentola mauritanica</i> Tarente de Maurétanie	Destruction du bâtiment existant qui comprend 600 m ² d'habitat favorable pour la reproduction, l'alimentation et la thermorégulation
(espèce potentielle) <i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles	Destruction d'habitats potentiellement favorables : 400 m ² Dégradation d'habitats favorables (alimentation, thermorégulation, repos) : environ 3 000 m ²
(espèce potentielle) <i>Zamenis longissimus</i> Couleuvre d'Esculape	Destruction d'habitats potentiellement favorables : 400 m ² Dégradation d'habitats potentiellement favorables (alimentation, thermorégulation) : environ 1 000 m ²
(espèce potentielle) <i>Malpolon monspessulanus</i> Couleuvre de Montpellier	Destruction d'habitats potentiellement favorables : 400 m ² Dégradation d'habitats potentiellement favorables (alimentation, thermorégulation) : environ 1 000 m ²
B2 – MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)	
<i>Sciurus vulgaris</i> Ecreuil roux	Abattage d'arbres favorables : 15 arbres Destruction d'une haie de cyprès favorable : environ 100 mètres linéaires
(espèce potentielle) <i>Erinaceus europaeus</i> Hérisson d'Europe	Destruction de milieux favorables : 400 m ² Dégradation d'habitats favorables (alimentation) : environ 3 100 m ²
B3 – CHIROPTERES	
<i>Rhinolophus hipposideros</i> Petit rhinolophe	Destruction du bâtiment existant qui comprend 2 075 m ² de gîtes « cavernicoles » avérés Destruction du bâtiment existant qui comprend 325 m ² de gîtes « cavernicoles » potentiels Destruction d'un potentiel corridor de déplacement (haie de cyprès) : environ 100 mètres linéaires

<i>Plecotus austriacus</i> Oreillard gris	Destruction du bâtiment existant qui comprend un minimum de 113 gîtes fissuricoles potentiels, soit 0,63 m ² Destruction d'un potentiel corridor de déplacement (haie de cyprès) : environ 100 mètres linéaires
<i>Myotis myotis</i> Grand Murin	Destruction du bâtiment existant qui comprend un minimum de 113 gîtes fissuricoles potentiels, soit 0,63 m ² Destruction d'un potentiel corridor de déplacement (haie de cyprès) : environ 100 mètres linéaires
<i>Myotis blythii</i> Petit Murin	Destruction du bâtiment existant qui comprend un minimum de 113 gîtes fissuricoles potentiels, soit 0,63 m ² Destruction d'un potentiel corridor de déplacement (haie de cyprès) : environ 100 mètres linéaires
<i>Tadarida teniotis</i> Molosse de Cestoni	Destruction du bâtiment existant qui comprend un minimum de 113 gîtes fissuricoles potentiels, soit 0,63 m ² Destruction d'un potentiel corridor de déplacement (haie de cyprès) : environ 100 mètres linéaires
<i>Myotis emarginatus</i> Murin à oreilles échancrées	Destruction du bâtiment existant qui comprend un minimum de 113 gîtes fissuricoles potentiels, soit 0,63 m ² Destruction d'un potentiel corridor de déplacement (haie de cyprès) : environ 100 mètres linéaires
<i>Pipistrellus kuhlii</i> Pipistrelle de Kuhl	Destruction du bâtiment existant qui comprend un minimum de 113 gîtes fissuricoles potentiels, soit 0,63 m ² Destruction d'un potentiel corridor de déplacement (haie de cyprès) : environ 100 mètres linéaires
<i>Pipistrellus pygmaeus</i> Pipistrelle pygmée	Destruction du bâtiment existant qui comprend un minimum de 113 gîtes fissuricoles potentiels, soit 0,63 m ² Destruction d'un potentiel corridor de déplacement (haie de cyprès) : environ 100 mètres linéaires
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune	Destruction du bâtiment existant qui comprend un minimum de 113 gîtes fissuricoles potentiels, soit 0,63 m ² Destruction d'un potentiel corridor de déplacement (haie de cyprès) : environ 100 mètres linéaires
<i>Eptesicus serotinus</i> Sérotine commune	Destruction du bâtiment existant qui comprend un minimum de 113 gîtes fissuricoles potentiels, soit 0,63 m ² Destruction d'un potentiel corridor de déplacement (haie de cyprès) : environ 100 mètres linéaires
<i>Hypsugo savii</i> Vespère de Savi	Destruction du bâtiment existant qui comprend un minimum de 113 gîtes fissuricoles potentiels, soit 0,63 m ² Destruction d'un potentiel corridor de déplacement (haie de cyprès) : environ 100 mètres linéaires
<i>Barbastella barbastellus</i> Barbastelle d'Europe	Destruction d'un potentiel corridor de déplacement (haie de cyprès) : environ 100 mètres linéaires
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Grand rhinolophe	Destruction d'un potentiel corridor de déplacement (haie de cyprès) : environ 100 mètres linéaires
<i>Miniopterus schreibersii</i> Minioptère de Schreibers	Destruction d'un potentiel corridor de déplacement (haie de cyprès) : environ 100 mètres linéaires

<i>Nyctalus leisleri</i> Noctule de Leisler	Destruction d'un potentiel corridor de déplacement (haie de cyprès) : environ 100 mètres linéaires
B4 – OISEAUX	
<i>Serinus serinus</i> Serin cini	Abattage d'arbres favorables :15 arbres Destruction d'une haie de cyprès favorable : environ 100 mètres linéaires Dégradation d'habitats favorables (alimentation) : environ 3 000 m ²
<i>Luscinia megarhynchos</i> Rossignol philomèle	Abattage d'arbres favorables :15 arbres Destruction d'une haie de cyprès favorable : environ 100 mètres linéaires Dégradation d'habitats favorables (alimentation) : environ 3 000 m ²
<i>Phoenicurus ochrurus</i> Rougequeue noir	Destruction d'un bâtiment comprenant 2 000 m ² d'habitats favorables Dégradation d'habitats favorables (alimentation) : environ 3 000 m ²
<i>Passer domesticus</i> Moineau domestique	Destruction d'un bâtiment comprenant 2 000 m ² d'habitats favorables Dégradation d'habitats favorables (alimentation) : environ 3 000 m ²
B5 – INSECTES	
(espèce potentielle) <i>Muschampia baeticus</i> Hespérie de la Ballote	Destruction d'habitats potentiellement favorables : environ 400 m ² Dégradation d'habitats potentiellement favorables (alimentation, reproduction) : environ 3 000 m ²
(espèce potentielle) <i>Prionotropis azami</i> Criquet hérisson	Destruction d'habitats potentiellement favorables : environ 400 m ² Dégradation d'habitats potentiellement favorables (alimentation, reproduction) : environ 3 000 m ²
(espèce potentielle) <i>Hyponephele lupina</i> Louvet	Destruction d'habitats potentiellement favorables : environ 400 m ² Dégradation d'habitats potentiellement favorables (alimentation, reproduction) : environ 3 000 m ²

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Le projet consiste en la démolition d'un bâtiment existant, désaffecté depuis une vingtaine d'années, puis la construction d'un EHPAD en R+2. La portée du projet est locale.			

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *	
Destruction	<input checked="" type="checkbox"/> Préciser : Destruction d'un bâtiment comprenant 600 m ² d'habitats favorables à la Tarente de Maurétanie Destruction de 400 m ² d'habitats favorables au Léopard des murailles, à la Couleuvre d'Esculape et à la Couleuvre de Montpellier

Destruction d'un bâtiment comprenant 2 000 m² d'habitats favorables d'habitats favorables (reproduction) au Rougequeue et au Moineau domestique

Destruction de 15 arbres favorables à l'Ecureuil roux et à l'avifaune (Serin cini, Rossignol philomèle)

Destruction de 400 m² d'habitats favorables au Hérisson d'Europe, et potentiellement favorables au Louvet, au Criquet hérisson et à l'Hespérie de la Ballote.

Destruction d'un bâtiment comprenant 2 075 m² de gîtes avérés de chiroptères (Petit rhinolophe)

Destruction d'un bâtiment comprenant 325 m² de potentiels gîtes « cavernicoles » de chiroptères (Petit rhinolophe,

Destruction d'un bâtiment comprenant minimum de 113 gîtes fissuricoles potentiels, soit 0,63 m² de chiroptères (Pipistrelle commune, Sérotine commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle pygmée, Vespère de Savi, Oreillard gris, Grand murin, Petit murin, Molosse de Cestoni, Murin à oreilles échanquées)

Destruction de 100 mètres linéaire d'un corridor de déplacement favorables aux chiroptères

Altération Préciser : Dégradation de 1 000 m² d'habitats favorables à la Couleuvre de Montpellier et à la Couleuvre d'Esculape (alimentation, thermorégulation),

Dégradation d'environ 3 000 m² d'habitats favorables au Louvet, à l'Hespérie de la Ballote et au Criquet hérisson (alimentation, reproduction), à l'avifaune (alimentation) et au Hérisson d'Europe (alimentation)

Dégradation Préciser :

.....
Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Écologues, dont les coordonnées et qualifications seront transmises aux services de l'état lors de leur désignation par le maître d'ouvrage.

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation initiale en biologie animale Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Le calendrier des travaux respectera le calendrier de moindre sensibilité des espèces afin de réduire les impacts sur ces espèces (défavorabilisation en août, adaptation de la démolition à partir de septembre, abattage des arbres et débroussaillage entre septembre et octobre etc.)

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Départements : Var

Cantons : Canton de Callas

Communes : Bargemon

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE*

- | | | |
|---|-------------------------------------|--|
| Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos | <input checked="" type="checkbox"/> | Création de gîtes pour les chiroptères (Pipistrelles ssp., Molosse de Cestoni, Oreillards), création d'un gîte intégré au bâti (local) dédié à la colonie de Petit Rhinolophe, mise en place de nichoirs à oiseaux, création d'ilots de produits de coupe pour les reptiles, Mise en place d'un gîte à Ecureuil roux |
| Mesures de protection réglementaires | <input type="checkbox"/> | |
| Mesures contractuelles de gestion de l'espace | <input type="checkbox"/> | |
| Renforcement des populations de l'espèce | <input type="checkbox"/> | |
| Autres mesures | <input checked="" type="checkbox"/> | Préciser : Le projet est associé à des mesures d'évitement et de réduction, permettant de limiter les impacts sur les espèces du site : |
- Conservation des éléments paysagers nécessaires au déplacement des chauves-souris
 - Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu
 - Limitation / adaptation des emprises des travaux, des zones d'accès et des zones de circulation des engins
 - Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier
 - Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier
 - Dispositifs éloignant les espèces à enjeux et limitant leur installation au sein des emprises
 - Dispositif de repli de chantier
 - Sauvetage et conduite à tenir en cas de découverte de spécimens d'espèces de reptiles et de mammifères
 - Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise en phase travaux et en phase exploitation
 - Mise en conformité de l'éclairage avec la réglementation nationale et les exigences biologiques des Chiroptères
 - Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu pour les chiroptères, par transfert de guano
 - Dispositif de gestion et traitement des eaux pluviales et des émissions polluantes
 - Adaptation de la période des travaux sur l'année
 - Adaptation des horaires des travaux

A ces mesures s'ajouteront des mesures de compensation, d'accompagnement ainsi que des modalités de suivi.

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Sans objet

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Comptes-rendus des suivis en phase travaux par un écologue, suivi de l'efficacité des mesures en phase exploitation avec remise d'un bilan à l'issue de chaque année de suivi.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Bargemon.....

Le 06/03/2025.....

Votre signature

